



## Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

### Séance du vendredi 08 février 2019

#### Délibération N° CS\_2019\_02\_1

Objet : **Affectation prévisionnelle anticipée des résultats 2018**

Date de convocation : **lundi 28 janvier 2019**

Date d'affichage du compte-rendu complet : **mardi 12 février 2019**

**Président(e) de séance** : Mme GICQUEL Danielle

#### **Étaient présents (Titulaire(s) ou Suppléant(e)s) :**

Mme GICQUEL Danielle, M. MENZIKIAN Armand, M. COMBAZ Raymond, M. MILLET Pierre-Alain, M. ODO Xavier, M. RIAS Bernard, Mme MICHAUD Maryse, M. CHIPIER Bernard, M. VIOLLET Alain, M. BOUCHACOURT Jean-Luc, M. BIDON Yann

#### **Étaient absents ou excusés et ayant donné pouvoir (Titulaires ou Suppléants) :**

Mme CHARNAY Christiane (donnant pouvoir à M. COMBAZ Raymond), M. MOUNIER Jean-Marc (donnant pouvoir à M. BOUCHACOURT Jean-Luc), M. ABRAS Gilbert (donnant pouvoir à M. CHIPIER Bernard), Mme DOTTO Corinne (donnant pouvoir à Mme MICHAUD Maryse), M. MAILLET Eric (donnant pouvoir à M. VIOLLET Alain)

Les articles L 2311-5 et R 2311-11 et suivants du code général des collectivités territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

L'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif.

Le S.I.T.I.V. ayant décidé d'opérer une récupération anticipée prévisionnelle des résultats 2018 dès le vote du budget primitif 2019, les résultats prévisionnels de l'année 2018 sont établis comme suit :

	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
<b>Recettes 2018</b>	3 007 658,45	1 504 607,47
<b>Dépenses 2018</b>	2 813 711 ,99*	1 562 342,10
<b>Résultat de l'exercice 2018</b>	193 946,46	- 57 734,63
<b>Excédent reporté N-1</b>	583 312,47	556 844,58
<b>Résultat cumulé</b>	777 258,93	499 109,95

\* dont 81 410,57 de rattachement

Compte tenu des restes à réaliser (R.A.R.) en investissement et du résultat d'investissement net de R.A.R. :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Chap 16 - Emprunts</b>	/	100 000

<b>Chap. 20 – Immobilisations incorporelles</b>	324 550,50	/
<b>Chap.21 – Immobilisations corporelles</b>	29 726,14	/
<b>Chap. 23 – Immobilisation en cours</b>	435 655,22	/
<b>Total</b>	789 931,86	100 000,00
<b>Solde R.A.R</b>	689 931,86	
<b>Résultat d'investissement Net de R.A.R. = Résultat cumulé d'investissement – solde R.A.R.</b>	- 190 821,91	

L'affectation prévisionnelle des résultats 2018 est la suivante :

<b>Résultat de fonctionnement R002</b>	<b>465 360,93</b>
<b>Résultat d'investissement R001</b>	<b>499 109,95</b>
<b>Affectation 1068 – Prise en compte du résultat d'investissement net de R.A.R.</b>	<b>190 821,91</b>
<b>Affectation 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	<b>121 076,09</b>

**Le Comité Syndical**, après en avoir discuté et délibéré, DÉCIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés par 8 voix pour,  
 8 abstentions

- **d'approuver** l'affectation prévisionnelle anticipée des résultats 2018 sur le budget primitif 2019.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

**Pour expédition certifiée conforme,  
 La Présidente, Madame GICQUEL**